

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres

- en exercice : 65
- présents : 37
- votants : 48
0 contre 0 abstention

Le vendredi 25 septembre 2026 à 9 heures 30

Le conseil du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU CUBZADAIS FRONSADAIS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à SAINT ANDRE DE CUBZAC sous la présidence de Monsieur Christophe MARTIAL

Date de convocation : 11 septembre 2026

Objet :

Délibération 2026/43

Approbation du règlement intérieur de la CAO/CDSP

Présents :

M. MERVEILLAUT - M. BARBE - M^{me} COLOMBANI - M. TESSIER - M. EYMA - M. CENNI - M. DUBOSCQ - M. TROTTIN - M. QUEYROI - M. GUIJARRO - M. DUMAS DE LA ROQUE - M. VERRIER - M. DUBOUREAU - M^{me} BERNARD - M^{me} MOUTET - M. CABOY - M^{me} MAUBERT SBILE - M. MALARET - M. COUQUIAUD *représentant la communauté de communes du Fronsadais*

M. AUNEAU - M. LEVEQUE - M. FERRE - M^{me} JEAN - M. MIGNER - M. COURSEAU - M. POTIER - M. SUBERVILLE - M^{me} BOURSEAU - M. VIEUX *représentant la communauté de communes du Grand Cubzaguais*

M. CHARRIER (CAVIGNAC) - M. PHILIPPOT (CAVIGNAC) - M. BENOIST (CEZAC) - M. DESPERIEZ (CUBNEZAI) - M^{me} BATARD (CUBNEZAI) - M. GAUDRY (MARCENAI) - M. BAGUET (MARCENAI) *représentant la commune et la communauté de communes Latitude Nord Gironde*

Membres absents excusés ayant donné procuration :

- M. MILLAIRE (CDC DU FRONSADAIS) pouvoir à M^{me} COLOMBANI (CDC DU FRONSADAIS)
- M. CHAUMEIL (CDC DU FRONSADAIS) pouvoir à M. TESSIER (CDC DU FRONSADAIS)
- M. GARANTO (CDC DU FRONSADAIS) pouvoir à M. DUBOSCQ (CDC DU FRONSADAIS)
- M. LACHAUD (CDC DU FRONSADAIS) pouvoir à M. TROTTIN (CDC DU FRONSADAIS)
- M^{me} LOUBERT (CDC DU FRONSADAIS) pouvoir à M. DUBOUREAU (CDC DU FRONSADAIS)
- M. VALEIX (CDC DU FRONSADAIS) pouvoir à M. COUQUIAUD (CDC DU FRONSADAIS)
- M. THUILLIAS (CDC DU GRAND CUBZAGUAIS) pouvoir à M. AUNEAU (CDC DU GRAND CUBZAGUAIS)
- M. MEYER (CDC DU GRAND CUBZAGUAIS) pouvoir à M^{me} JEAN (CDC DU GRAND CUBZAGUAIS)
- M. BERTRAND (CDC DU GRAND CUBZAGUAIS) pouvoir à M. MIGNER (CDC DU GRAND CUBZAGUAIS)
- M^{me} DELAGARDE (CDC DU GRAND CUBZAGUAIS) pouvoir à M. SUBERVILLE (CDC DU GRAND CUBZAGUAIS)
- M^{me} PORTE (CDC LNG/COMMUNE DE CEZAC) pouvoir à M. BENOIST (CDC LNG/COMMUNE DE CEZAC)

Membres absents excusés (sans procuration) :

M. PEBAYLE - M. BELLOT - M. BLANC - M. ETOURNEAUD - M. LASNEL - M. MAILLET - M. BENETEAU - M. PINO - M. PEQUIGNOT - M^{me} GIBERTAUD - M. DEJEAN *-représentant la communauté de communes du Fronsadais*

M. PINSTON - M. MARTOS - M^{me} LOUBAT *représentant la communauté de communes du Grand Cubzaguais*

M. DUPONT - M. SOUM - M. CARLIER (MARSAS) *représentant la commune et la communauté de communes Latitude Nord Gironde*

Vu la délibération n° 2026/20 prise par le conseil syndical convoqué le 18 mai 2026 décidant d'instituer une unique commission d'appel d'offres et de délégation de service public, à caractère permanent ;

Vu la délibération n° 2026/23 prise par le conseil syndical convoqué le 19 juin 2026 portant élection des membres de la commission d'appel d'offres et de délégation de service public ;

Vu les attributions de la commission d'appel d'offres mentionnées aux Articles L 1414-2 et L 1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les attributions de la commission de délégation de service public mentionnées aux Articles L 1411-5 et L 1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Afin de sécuriser juridiquement :

- les procédures d'attribution des marchés publics, des contrats de concession dont les montants sont supérieurs aux seuils de dispense de publicité et de mise en concurrence fixés par décret modifiant le Code de la Commande Publique ;
- les procédures d'attribution des avenants aux marchés publics et conventions de délégation de service public qui sont soumis à l'avis de la commission d'appel d'offres et de délégation de service public ;

Dans un souci de transparence et de déontologie ;

Le président propose l'établissement d'un règlement intérieur fixant les modalités de fonctionnement de la commission d'appel d'offres et de délégation de service public.

Vu le règlement intérieur établi par les services ;

Après présentation du document à l'ensemble des membres du bureau le 11 septembre 2026 ;

Après lecture du règlement intérieur qui a été joint à la convocation ;

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

Adopte le règlement intérieur annexé dont les dispositions sont destinées à sécuriser juridiquement :

- les procédures d'attribution des marchés publics, des contrats de concession dont les montants sont supérieurs aux seuils de dispense de publicité et de mise en concurrence fixés par décret modifiant le Code de la Commande Publique ;
- les procédures d'attribution des avenants aux marchés publics et conventions de délégation de service public qui sont soumis à l'avis de la commission d'appel d'offres et de délégation de service public.

Fait à SAINT ANDRE DE CUBZAC,
Le 28 Septembre 2026.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT DU
CUBZADAIS FRONSADAIS

Christophe MARTIAL
Président du SIAEPA DU CUBZADAIS FRONSADAIS

Frédéric DUBOSCQ, secrétaire de séance

